

SÉMINAIRE ANNUEL DE FORMATION D'ÉTÉ

du mercredi 23 août au dimanche 27 août

à Châteauneuf-sur-Isére (Drôme 26)

SALLE NATHALIE LEMEL – 430 Route du Lac
26300 Chateauneuf-sur-Isère

10 ATELIERS DE FORMATION

Mercredi 23 août

Élues du peuple

14H: La communication de l'élu.e, prise de parole en public par Benjamin Huet, conseiller municipal de Voiron, (38), comédien improvisateur

Jeudi 24 août

Écologie

9H30: Élaborer une planification écologique locale co-construite avec les citoyen.nes avec Michel Philippo, formateur certifié par le RFCP (Réseau français de la Construction en paille)

Agir pour toutes et tous

13H30 : Quelle politique de tranquillité publique au service des habitant.es ? avec Élisa Martin, députée de l'Isère et ancienne 1ère adjointe à la tranquillité publique de Grenoble (38)

Bourg et ruralité

17H : Ouvrir et gérer des centres de santé public avec Pierre Polard, Maire de Capestang (34)

Le formateur des collectivités
20H : Accueil des stagiaires avec

Séverine Véziès, directrice pédagogique du Formateur des collectivités

Vendredi 25 août

Écologie

9H30 : La gestion publique de l'eau

- Modes de gestion/tarification et conditions d'accès avec Tony Bernard, maire de Châteldon et président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63)
- Implication citoyenne dans la gestion des communs avec Florestan
 Groult vice-président de la régie publique de l'eau et de la métropole de Lyon (69)
- Comparaison gestion privée/publique par Gabriel Amard, député du Rhône (69)

Écologie

13H30 : Urbanisme : intégrer l'écologie dans l'aménagement des territoires

Outils réglementaires (ZAN, SRADET, PLU..) et culture du projet architectural avec Victoria Sosolic, architecte spécialiste de la réhabilitation et de l'inclusion de la biodiversité et Élise Dubois, formatrice en urbanisme et aménagement du territoire

Agir pour toutes et tous

17H: Quelle politique publique locale pour prévenir les violences faites aux femmes ? avec Théodora Barreau-Potier, formatrice et militante féministe engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Samedi 26 août

Écologie

9H30: Bâtir un programme d'énergie renouvelable avec les citoyen. nes avec Stéphane Gillet, vice-président de la centrale villageoise sud-baronie (coopératives d'énergies citoyennes en liaison avec les collectivités)

Bourg et ruralité

13h30 : Quelle politique citoyenne en ruralité? avec Michel Larive, ancien député de l'Ariège (09). Formateur spécialiste des questions culturelles, ESS et des questions de ruralité (projet agricole territoriaux...)

Sabine Lalande, conseillère régionale Pays de la Loire (44)

Élues du peuple

16H45: Implication citoyenne et co-construction avec les habitant. es des politiques publiques avec Julian Augé, journaliste et formateur aux pratiques d'éducation populaire

Dimanche 27 août

Le formateur des collectivités

10H : Clôture et bilan avec Séverine Véziès, directrice pédagogique du Formateur des collectivités

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

SÉMINAIRE ANNUEL DE FORMATION D'ÉTÉ

du mercredi 23 août au dimanche 27 août

à Châteauneuf-sur-Isére (Drôme 26) salle Nathalie Lemel 430 Route du Lac 26300 Chateauneuf-sur-Isère

(vaut convention simplifiée de formation)

Nom .	prénom :
NOIII :	prenom:prenom
Adresse:	
Commune:	CP:
E-mail:	Tel:
Collectivité :	
En cas de désistement, si FDC n'est pa	s prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en tota-
	er et ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou
si le nombre de participants est insuf	isant.

10 ATELIERS DE FORMATION

Élus et agents territoriaux des cor	nmunes de	□ de 75 000 à 100 0001 600 euros	
- de 1 000 habitants		plus de 100 0001 800 euros	
□ de 1 000 à 5 000	450 euros	<u> </u>	
□ de 5 000 à 10 000	550 euros	Parlementaires, conseillers départementaux, métropolitains, régionaux o	et
□ de 10 000 à 20 000	650 euros	de Paris, Lyon, Marseille	
□ de 20 000 à 30 000	800 euros	2500 euros	
□ de 30 000 à 40 000	1 000 euros		
□ de 40 000 à 50 000	1200 euros		
- do FO OOO à 7F OOO	1/00 0000		

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre au 06 72 93 15 37

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert.

Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC – le formateur des collectivités est agréé par le ministère

de l'Intérieur.

Signature de l'interessé·e

Signature et cachet de la collectivité